

Déclaration n° D2021-114

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version Janvier 2020



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Imprimez ce formulaire et envoyez-le ainsi que les pièces jointes :

par mail à greffe@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

| Identification de l'entité effectuant la déclaration | |
|---|--|
| Nom de l'entreprise | Comuto Pro |
| Raison sociale de l'entreprise | Comuto Pro SASU |
| Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹ | Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés |
| Département d'établissement de l'entreprise | PARIS (75) |

| Liaison déclarée | |
|---|--|
| <p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés | <p>Modification de la déclaration D2021-026 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés - Diminution du nombre de places commercialisées |
| <p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p> | <p>Grenoble 11 place de la Gare 38000 Grenoble 45.1898778 , 5.7156674</p> |
| <p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p> | <p>Colombier-Saugnieu Aéroport de Lyon – Saint Exupéry – Gare Routière 69125 Colombier-Saugnieu 45.720322, 5.079541</p> |

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

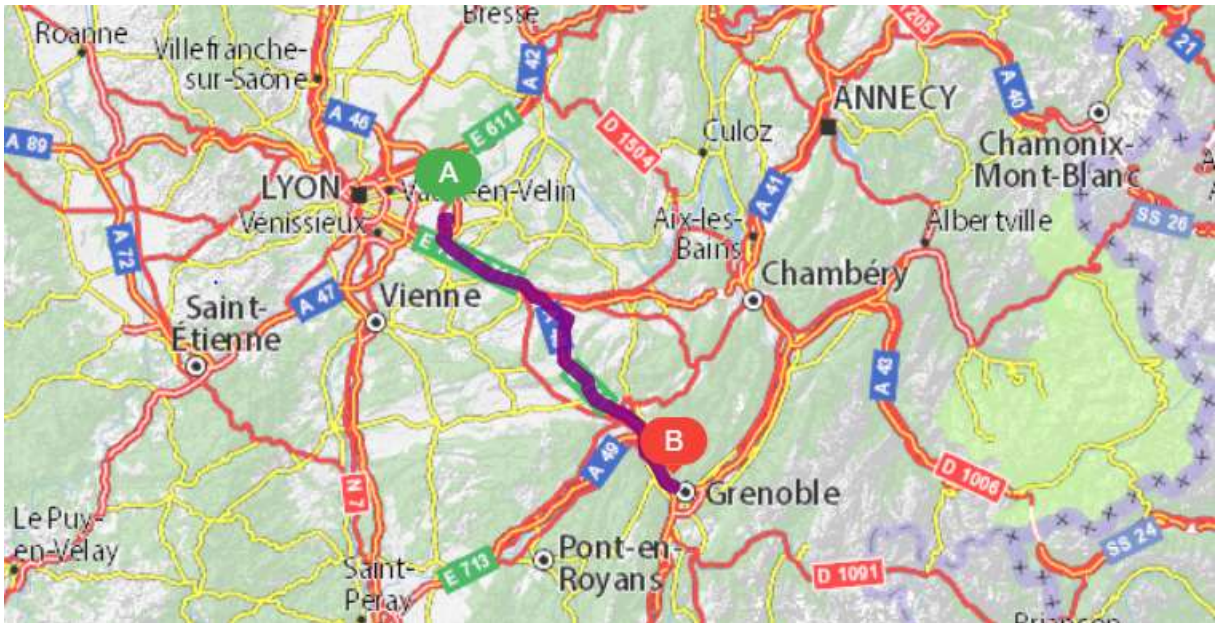
² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

| | |
|---|------------------|
| Itinéraire(s) envisagé(s) | Pièce jointe n°1 |
| Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i> | Environ 1h15min |
| Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire | Pièce jointe n°2 |

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Grenoble et Colombier-Saugnieu



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Grenoble <> Colombier Saugnieu (Aéroport de Lyon- Saint Exupéry)

| Grenoble > Colombier Saugnieu | Quotidien | Quotidien | Pas d'aller |
|--|------------------------|------------------------|--------------------|
| Grenoble Départ <i>11 place de la gare , 38000 Grenoble</i> | 09:30 | 15:30 | |
| Colombier-Saugnieu Arrivée <i>Aéroport de Lyon - Saint Exupéry, 69125 Colombier Saugnieu</i> | 10:45 | 16:45 | |
| OFFRE PAR TRAJET | 1 car 53 places | 1 car 53 places | |

| Grenoble > Colombier Saugnieu | Quotidien | Quotidien | Quotidien |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|
| Colombier-Saugnieu Départ <i>Aéroport de Lyon - Saint Exupéry, 69125 Colombier Saugnieu</i> | 11:00 | 19:00 | 23:45 |
| Grenoble Arrivée <i>11 place de la gare, 38000 Grenoble</i> | 12:15 | 20:15 | 01:00 |
| OFFRE PAR TRAJET | 1 car 53 places | 1 car 53 places | 1 car 53 places |